

## BULLETIN D'INFORMATION MARCHÉ RÉSIDENTIEL

**JANVIER 2012** 

N° R-71

## PLATELAGES EN PANNEAUX DE CIMENT

IKO recommande de poser ses bardeaux d'asphalte sur des platelages en bois appropriés, y compris en contreplaqué ou en panneaux OSB. Toutefois, nous comprenons que dans certaines régions, il est plus difficile de se procurer ces matériaux de platelage et dans ce cas, les couvreurs locaux posent avec succès les bardeaux sur des platelages en panneaux de ciment. Les panneaux de ciment sont fabriqués à partir d'un mélange de fines calcaires et de ciment, généralement renforcé par des fibres organiques ou non organiques. Les panneaux sont ensuite traités de façon à limiter leur absorption d'eau et sont offerts dans des épaisseurs allant de quelques millimètres à 12 mm. Ils sont utilisés dans la construction résidentielle et commerciale, tant dans les applications structurales que non structurales (murs, meubles, cloisons, platelage, etc.).

IKO approuve la pose de ses bardeaux sur ce type de panneaux, à condition que les conditions suivantes soient respectées :

- Les panneaux doivent être conformes aux normes locale et nationale établies pour le matériau et leur épaisseur ne doit pas être inférieure à 10 mm.
- Les panneaux doivent être posés conformément aux exigences du code local du bâtiment, avec des vis résistant à la corrosion; de plus, ils doivent être suffisamment soutenus pour pouvoir supporter toutes les charges du toit prévues pendant la pose des bardeaux et par la suite.
- Le platelage doit être complètement recouvert d'un matériau de sous-couche de toit approuvé par IKO.
- Comme les panneaux s'accommodent mal des clous à toiture traditionnels, les bardeaux peuvent être agrafés avec des agrafes à toiture appropriées (voir le bulletin d'information IKO n° 70 pour le marché résidentiel).
- Des vis sont également acceptables, à condition qu'elles soient d'une épaisseur supérieure à 2 mm et qu'elles pénètrent le panneau sur 8 mm au moins. Les vis doivent être pré-approuvées par IKO.
- Un minimum de six agrafes ou vis doit être utilisé par bardeau, à l'emplacement exact pour six clous illustré sur l'emballage de chaque produit.

Afin de limiter les effets de l'humidité sur les panneaux, qui pourraient nuire à l'intégrité structurale, des dispositions doivent prises pour limiter l'exposition à l'humidité, y compris la ventilation appropriée des combles, ainsi que la pose de solins adéquats autour des pénétrations du toit et de solins à gradins sur les parois verticales.

Lorsque les bardeaux d'asphalte IKO sont posés sur des panneaux de ciment, notre garantie limitée relative aux bardeaux d'asphalte IKO (Exportation) demeure applicable. Pour de plus amples renseignements sur la couverture et les conditions/exclusions, se reporter à la garantie. Toutefois, les problèmes spécifiquement dus à l'utilisation des panneaux de ciment ne seront pas couverts. Il est à noter que la pose de bardeaux IKO sur les panneaux de ciment n'est pas actuellement approuvée au Canada ou aux États-Unis.

Pour de plus amples renseignements sur n'importe quel produit IKO ou sur son application, rendez-nous visite sur le Web à <a href="www.iko.com">www.iko.com</a> ou communiquez avec nous en composant le 1 888 766-2468 (Canada) ou le 1 888 456-7663 (États-Unis).